

ADEPA INFOS

N° 4 Juillet 2007.

L'association Ouest Africaine pour le Développement de la Pêche Artisanale (ADEPA) a été créée en 1992. Elle œuvre pour l'avènement d'une société dans laquelle la pêche artisanale contribue à la dignité des professionnels capables de s'organiser pour améliorer leurs conditions de vie et celles de leurs familles ; prendre en main leur destin et défendre leurs intérêts ; bénéficier de la considération qui leur est due afin que leurs préoccupations soient prises en compte dans les politiques nationales de développement, les débats publics de la société civile et sur les scènes politiques nationales et internationales. L'ADEPA se propose de renforcer les capacités des acteurs à la base ; privilégier la participation ; s'appuyer sur les acteurs locaux ; valoriser les compétences locales ; partager les expériences ; etc. Elle couvre les 16 pays de l'Afrique de l'Ouest : Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée Bissau, Guinée Conakry, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

A votre service.



Pour renforcer notre staff du Secrétariat exécutif, nous venons de recruter un assistant de direction : Monsieur Hyacinthe Gallo SAMB. L'intéressé nous a rejoint le 09 juillet 2007.

Il est titulaire d'une maîtrise en anglais obtenu à l'université Cheik Anta Diop de Dakar. De quoi réjouir nos amis anglophones qui étaient restés en rade depuis un certain temps. Sénégalais, M. SAMB est marié et père d'une fillette de cinq mois. Nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Lucien DEHY,
Président de l'ADEPA.

ADEPA
54, Cité Lobatt Fall BP 958 RP
Dakar - Tél.: 221 854 98 13
contact@adepa.wadaf.org
cbakundakwita@yahoo.fr
www.adepa-wadaf.org

Le poisson, les jeunes et l'immigration clandestine.

Le drame de l'immigration clandestine frappe dans toutes les familles en Afrique de l'Ouest et partout ailleurs. Nous avons approché Madame Seynabou Samb, Présidente de SEUTY NDIARE, une organisation professionnelle de femmes transformatrices de poisson à Yoff Tongor, près de Dakar. Son fils, porté disparu pendant plusieurs semaines, a été retrouvé en Espagne après un voyage tumultueux où certains de ses compagnons d'infortune ont perdu la vie. « *Il était parti à la pêche comme d'habitude. Ce jour là, il n'est pas revenu, ni le lendemain, ni deux semaines après. Pour moi, c'était certain qu'il était mort mais je m'accrochais sur je ne sais quel espoir... Un jour, mon téléphone portable a sonné. A l'autre bout du fil, une voix a dit : c'est moi. J'ai reconnu mon fils. Entre temps, les radios avaient annoncés plusieurs cas de naufrages des immigrants clandestins. Depuis, moi et d'autres mamans, avons créé une association pour retenir nos fils auprès de nous* », a-t-elle continué. « *Au finish,*

précise Mme Samb, *cela ne sert à rien. S'ils échappent à la mort, ils sont expulsés. Pourquoi prendre inutilement ce risque ?* », conclut-elle. Nous avons cherché à comprendre pourquoi, malgré tout le risque encouru et malgré les supplications de leurs parents, les jeunes continuent de s'engouffrer dans un tunnel sans issue, au péril de leur vie ? La réponse de Madame Samb est sans appel : « *Il n'y a plus assez de poisson dans la mer* ». Il n'y a plus assez de poisson pour procurer aux jeunes et aux femmes assez de travail et assez de revenus pour satisfaire, un tant soit peu, leurs besoins. La logique des jeunes est très simple : « *Ca passe ou ça casse, de toutes les façons, ça a déjà cassé en restant à la maison* ».

La raréfaction de la ressource halieutique est à la base de la paupérisation qui frappe en premier lieu les femmes mareyeuses, transformatrices et commerçantes des produits de la pêche qui n'ont plus assez de « matière première ». Et c'est toutes les familles qui en pâtissent.

Elle est devenue l'une de causes majeures de l'immigration clandestine des jeunes de l'Afrique de l'Ouest vers l'Europe. Faute de produits et de revenus suffisants, les jeunes transforment leur outil de travail en embarcations de fortune avec les conséquences dramatiques que l'on connaît.

Plus grave encore pour l'avenir, cette raréfaction augure une pénurie rampante de protéines animales provenant, en grande partie, des produits de la pêche.

La situation qui prévaut rend d'autant plus urgent des pratiques de pêche responsables, une gestion concertée des ressources. Cette gestion concerne tout le monde : les administrations, les pêcheurs industriels et les pêcheurs artisans. L'enjeu est que la mer reste toujours peuplée de poissons pour permettre aux pêcheurs d'aujourd'hui de gagner correctement leur vie sans compromettre celle des

générations futures. C'est une question de vie ou de mort !

Charles BAKUNDAKWITA.-

**Nous avons reçu la visite du
Comité Catholique contre la
Faim et pour le
Développement (CCFD)**

Le 29 juin 2007, l'ADEPA a reçu la visite de M. Philippe MAYOL, Chef de Service Afrique/Océan Indien du Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD). M. MAYOL accompagnait M. Pierre VERMENOUEZ qui est le censeur du Comité de la Charte. Ce comité est un organisme français chargé de contrôler les associations et les fondations qui font appel à la générosité du public pour financer leurs activités comme le CCFD. Sa vocation est de promouvoir la transparence et la rigueur de gestion dans les associations pour que soit garantie « le don de confiance ».

Nos deux visiteurs ont été reçus par Dr Demba KANE et Charles BAKUNDAKWITA, respectivement Secrétaire général et Secrétaire exécutif de l'ADEPA. Il leur a été expliqué la mission, les activités et le fonctionnement de l'ADEPA. Ils ont posé des questions sur le Forum Permanent des acteurs de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest. M. MAYOL était particulièrement intéressé de connaître où l'ADEPA en était de ses activités dans le cadre de la convention de financement signée entre le CCFD et l'ADEPA pour l'exercice 2007 (voir ADEPA Infos n° 1 d'avril 2007). Après avoir exprimé leur satisfaction, nos visiteurs ont encouragé l'ADEPA pour la poursuite de son travail d'accompagnement des organisations professionnelles (OP).

Après la visite aux bureaux de l'ADEPA, la délégation du CCFD s'est rendue à Yoff Tongor près de Dakar pour visiter l'O.P de

femmes transformatrices de poisson SEUTY NDIARE (voir ADEPA Infos n° 3 de juin 2007). Ils ont visité les réalisations de cette OP et demandé les explications sur son travail. Ils se sont entretenus avec Mme Seynabou SAMB, Présidente de SEUTY NDIARE, M. Matar CISSE, Secrétaire général de la Fédération Nationale des Femmes Transformatrices et Micro-Mareyeuses du Sénégal (FENATRANS) et M. Gao GAYE, administrateur de l'ADEPA, venu exprès de Cayar pour la circonstance.

L'entretien a porté sur les activités de pêche en général et en particulier sur les activités des femmes transformatrices du poisson. La question de la raréfaction des ressources halieutiques a été abordée. Il a été déploré ses conséquences néfastes dont principalement l'immigration clandestine des jeunes vers les pays riches d'Europe. Mme SAMB et M. GAYE ont par ailleurs expliqué comment l'ADEPA collabore avec les O.P et quels appuis elle leur apporte.

En fin de visite, chacun a reconnu l'importance de l'accompagnement des O.P, du renforcement de leurs capacités pour une gestion durable des ressources, passage obligé pour juguler leur raréfaction et les conséquences fâcheuses de celle-ci.

Une délégation de l'ADEPA et du Forum Permanent a rencontré l'Agence Française de Développement (AFD)

Nous vous l'avons annoncé dans le précédent numéro d'ADEPA INFOS. L'AFD vient de rendre public un rapport-projet intitulé « *Soutien aux initiatives de cogestion et à l'intégration des aires marines protégées dans l'aménagement des pêches en Afrique de l'Ouest* ». Suite à cette publication, l'AFD a engagé des concertations avec les acteurs nationaux et

régionaux susceptibles de contribuer à la mise en place de ce projet.

Ce rapport-projet suggère que l'ADEPA puisse assurer le rôle de Maître d'ouvrage délégué pour le volet « **Renforcement des capacités des organisations professionnelles nationales** ». Nous en avons fait une large diffusion au niveau des membres de l'ADEPA, de son Conseil d'administration, des délégués nationaux du Forum Permanent des acteurs professionnels de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest. La plupart de ceux qui ont lu ce document nous ont remonté leurs remarques et leurs observations. Nous en avons fait une synthèse qu'une délégation conjointe ADEPA/Forum Permanent a présentée à l'AFD, le jeudi 5 juillet 2007.

La délégation ADEPA/Forum Permanent était composée de Mme Seynabou NDOYE, porte-parole du Forum (Sénégal), M. Sid'Ahmed Ould ABEID, porte-parole du Forum (Mauritanie), M. Dao GAYE, membre du CA de l'ADEPA, Dr. Demba KANE, Secrétaire Général de l'ADEPA et de Charles BAKUNDAKWITA, Secrétaire Exécutif de l'ADEPA.

Nous avons été reçus par MM. Dominique ROJAT (AFD-Paris) et Gilles CHAUSSE (AFD-Dakar). L'entretien a porté sur les activités de l'ADEPA et du Forum Permanent, sur leurs capacités et leurs atouts pour jouer un rôle de premier plan dans la mise en place du projet précité.

A la fin de l'entretien, l'AFD a demandé à l'ADEPA et au Forum Permanent de lui faire une proposition (une offre) pour leur implication dans l'exécution de ce projet. Soucieux de faire une proposition qui reflète la position des organisations professionnelles et de tous nos autres partenaires, nous avons relancé la concertation pour l'élaboration de cette proposition. Nous comptons la remettre à l'AFD et à la Commission Sous Régionale des Pêches avant le 10 août 2007.

**Le site Web de l'ADEPA a
besoin d'être amélioré**
www.adepa-wadaf.org

Ce mois de juillet, l'ADEPA a déposé un projet intitulé « *Développement d'un site Web collaboratif pour améliorer la communication des organisations professionnelles de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest* » auprès du Fonds ADEN (Appui au Désenclavement Numérique) financé par le Ministère français des Affaires Etrangères (MAE).

Nous voulons expliquer à nos partenaires la nécessité de ce projet et solliciter leurs appuis.

Dans un passé récent, l'ADEPA a beaucoup travaillé pour la valorisation des produits débarqués, pour la réduction des pertes après capture. Elle a notamment investi dans les domaines de la communication et de l'information grâce à ses supports de communication tels que : le périodique Flash Marché, le bulletin Bonga, les dossiers technico-économiques, les voyages d'études, les émissions radio. Par ailleurs, cet ensemble a été soutenu par un réseau de journalistes des médias nationaux dans 12 pays de l'Afrique de l'Ouest.

Si ces activités de communication ont connu un certain succès (échanges d'expériences entre O.P et entre pays : vulgarisation technologique), elles n'ont pas suffisamment servi aux acteurs dans leur recherche de solutions idoines aux problèmes du secteur, notamment la commercialisation des produits transformés de la pêche artisanale ; elles n'ont pas non plus ouvert un large débat sur les politiques nationales et régionales en matière de pêche.

Deux initiatives récentes (2005 / 2006) ont cependant permis de prolonger l'acquis :

* L'avènement des NTIC a donné l'occasion à l'ADEPA de lancer sur son site Web une base de données sur les organisations professionnelles et les produits de la pêche, la mise en ligne des produits transformés pour le marché régional et extra-régional. Cette dernière action a mobilisé cinq organisations professionnelles de femmes dans quatre pays de la région : Bénin, Mauritanie, Sénégal et Togo. Elle demande à être poursuivie, confortée, pour parer aux difficultés rencontrées : absence d'espace de dialogue, manque d'appropriation de la base par les opératrices, déficit de contenus en ligne, etc.

* La création du Forum permanent des acteurs professionnels de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest mobilisant présentement huit pays de la région : Mauritanie / Sénégal / Gambie / Guinée Conakry / Bénin / Togo / Nigeria/ Mali.

Il en résulte un impératif majeur : la nécessité pour les acteurs professionnels, hommes et femmes, de se concerter, de débattre, d'accéder à une information actualisée, de définir par consensus des positions communes.

Dans ce contexte, l'investissement Internet et son usage constituent une nécessité, de même que le développement de formations appropriées dans un milieu socioprofessionnel peu aguerri aux NTIC.

Une troisième catégorie d'acteurs est à prendre en compte : les administrateurs de l'ADEPA. Ils sont au nombre de neuf, de 7 pays différents. Si tous sont équipés en outil Internet, la plupart ne sont pas familiarisés au travail à distance du type forum électronique.

C'est pour toutes ces raisons que l'ADEPA sollicite l'appui du projet ADEN pour la consolidation de ses moyens de communication via son site Web. Sont également sollicités : le CTA, l'AFD, la FPH.

O.P. FENAGIE PECHE, Quai de Pêche de Hann, Dakar-Sénégal, le monstre sacré !



Elle regroupe deux mille cinq cents (2 500) groupements d'intérêt économique

(GIE). Elle compte seize mille membres femmes et cinq mille membres hommes. Il faut oser !

Ces membres sont soit pêcheurs, soit transformatrices, soit micro-mareyeuses, soit commerçantes de poissons. Ils partagent trois objectifs : gérer durablement la ressource halieutique ; défendre les intérêts de la profession et améliorer leurs conditions de vie. Ils s'y mettent à bras le corps, les femmes les premières.

Créée en août 1990, la FENAGIE PECHE est une structure pyramidale bien assise sur sa base. Elle couvre quasiment tout le Sénégal mais elle est plus prépondérante dans les sept (7) régions maritimes, évidemment. La pyramide est montée sur cinquante deux (52) unions locales composées de GIE de base, vingt et une (21) fédérations départementales et sept (7) fédérations régionales. Elle est chapeauté par un conseil d'administration composé d'un président, trois vice-présidents, un secrétaire général et son adjoint, un trésorier général et son adjoint ainsi que deux commissaires aux comptes.

La Fédération a créé en son sein neuf commissions : commercialisation ; équipements et infrastructures ; finances ; gestion de conflits ; formation ; organisation ; gestion des ressources et environnement. La FENAGIE PECHE a séparé sa gestion politique (orientations), assurée par les leaders élus aux niveaux

national, régional, départemental et local, de sa gestion technique assurée par une équipe d'appui composée de cadres et personnels de soutien rémunérés. Le personnel rémunéré est au nombre de dix (10) au niveau central (national). Ce staff technique est chargé de la gestion quotidienne de la fédération (comptabilité, formations, appui-conseil, étude de projets, recherche de financements, etc.).

Au nombre des services que la FENAGIE PECHE rend à ses membres, on peut énumérer : la centrale d'achat où les membres s'approvisionnent en équipements divers (filets de pêche, moteurs hors bord, pièces de rechange, etc.) ; la ligne de crédit aux femmes transformatrices et commerçantes de poisson et la formation. C'est dans ce cadre que la FENAGIE PECHE a créé et gère douze (12) mutuelles d'épargne et crédit.

D'autres réalisations ? La FENAGIE PECHE n'en manque pas. Citons : les mutuelles de solidarité (MUSO) au sein des GIE ; les marchés des produits de pêche transformés en Afrique de l'Ouest ; un programme de mutuelle de santé ; l'acquisition du centre de mareyage de Rufisque et autres formations , séminaires et ateliers. La FENAGIE PECHE tient au renforcement des capacités de ses membres comme à la prunelle de ses yeux.

Des ambitions ? La FENAGIE PECHE a un programme décennal (2001 – 2010) ambitieux, aussi large que l'impose sa stature. Elle compte renforcer et étendre son programme de crédits en faveur des transformatrices et micro-mareyeuses ; poursuivre et étendre son programme d'équipement et infrastructures pour les femmes (fours, claies de séchage, caisses isothermes, magasins de stockage, etc.) ; implanter des magasins satellites de la centrale d'achat en équipements ; démarrer un programme test d'immatriculation des pirogues de pêche ; renforcer les capacités de production et de stockage de la glace à Rufisque ; poursuivre le programme de

formation pour les pêcheurs, transformatrices et micro-mareyeuses, etc. La plupart de ces programmes ont commencé et se consolident petit à petit.

On l'aura sans doute remarqué, les femmes se sont taillées la part du lion dans les programmes de la FENAGIE PECHE. Cela va de soi, explique un des ses responsables. Les femmes sont plus conséquentes et plus déterminées que les hommes. Elles savent mieux ce qu'elles veulent et s'y mettent sérieusement. Elles sont exemplaires dans l'utilisation et le remboursement des crédits qu'elles reçoivent, pour ne citer que cet exemple. De quoi chatouiller l'ego des hommes, ils le reconnaissent eux-mêmes. Leurs épouses méritent cette reconnaissance. Dans la FENAGIE PECHE, l'équité doit être examinée en sens inverse !! Bon vent au monstre sacré.

Pour contacter la FENAGIE PECHE :
Quai de pêche de Hann-Plage –Dakar
BP 02374 ; Tél. : 221 832 11 00 ; Fax :
221 832 11 01 ; e-mail :
fenagiepeche@orange.sn
Site Web: www.fenagiepeche.com

La Fénagie Pêche est membre de l'ADEPA et partie prenante du Forum permanent des acteurs professionnels de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest.

Carte de visite de la Fédération Nationale de Pêche en Mauritanie (FNP)

Organisme professionnel, membre de la Confédération Nationale du Patronat de Mauritanie (CNPM), regroupant l'ensemble des opérateurs du secteur de la pêche, la FNP défend les intérêts matériels et moraux de ses adhérents. Elle s'assigne les objectifs primordiaux suivants :

- Impulser des activités maritimes et libérer les initiatives de tous ses adhérents dans le cadre d'une libre et loyale concurrence susceptible de développer leur génie pour maximiser

le fruit de leurs efforts individuels et collectifs.

- Etablir des rapports de coopération et de concertation avec l'Etat, les organismes similaires de pays tiers et les partenaires sociaux légalement constitués pour créer un cadre harmonieux permettant un développement économique et social de la Mauritanie.
- Collecter, traiter et diffuser toutes les informations relatives à la Pêche en Mauritanie. La FNP constitue, de ce fait une source d'information indispensable pour les partenaires étrangers intéressés par le secteur.

La FNP regroupe 4 sections :

- **Section Armement de fond et pélagique** : 60 navires glaciers, 90 navires congélateurs et 50 navires super atlantiques.
- **Section Usines et Prestataires de Services** : 80 Usines de traitement et de stockage du poisson, dont 55 agréées par l'Union Européenne et 45 prestataires de services.
- **Section Artisans de Pêche de Nouadhibou** : 2000 embarcations.
- **Section Artisans de Pêche de Nouakchott** : 1500 embarcations.

La FNP, oeuvre pour la promotion et le développement de la pêche en Mauritanie par :

- la communication avec les structures publiques, les partenaires au développement et les partenaires sociaux ;
- la participation aux décisions d'aménagement (études thématiques, ateliers, tables rondes, séminaires, journées débats...);
- les formations spécialisées : sécurité, techniques de pêche, pratiques de pêche, sensibilisation à l'environnement marin, utilisation des moteurs hors bord et intra bord, transformation et hygiène des produits (dans les usines) ;

- la connaissance et la diffusion des produits mauritaniens (présentation commerciale des produits exportables et des entreprises, participation à des salons spécialisés) ;
- l'accompagnement de la politique nationale d'aménagement (études par des consultants nationaux et internationaux) ;
- la formation et la sensibilisation des professionnels de la pêche directement impliqués dans la gestion et le développement du secteur aux principales bases, concepts théoriques et pratiques modernes de l'aménagement ;
- l'élaboration avec le Ministère des Pêches, sur la base d'études, des plans d'aménagement des pêcheries et l'identification d'un processus de concertation ad hoc en vue d'accompagner l'élaboration de ces plans à travers une approche participative.

A travers la FNP, l'Agence Française de Développement (AFD) a financé un projet d'assistance au secteur de la pêche au titre du Programme de Renforcement des Capacités Commerciales (PRCC/PECHE). Ce projet a pour tâche d'accompagner des missions de soutien au secteur privé, notamment pour coordonner des réunions de travail pour l'élaboration de guides relatifs :

- aux exigences du codex alimentarius pour la mise en œuvre d'un plan HACCP reprenant l'ensemble des procédés de fabrication ;
- à la vulgarisation des bonnes pratiques d'hygiène lors de la manipulation des produits de la pêche dans les usines à terre, lors des manipulations des produits de pêche à bord des bateaux congélateurs
- à la vulgarisation des bonnes pratiques d'hygiène à bord des pirogues et des embarcations de pêche côtière lors du débarquement.

Devant la richesse écologique, économique et culturelle du littoral mauritanien, et à la vue des risques induits par l'émergence d'une industrie pétrolière offshore, la FNP s'est toujours souciee de l'impact environnemental lié à la conception de projets pétroliers et a toujours exprimé ses craintes devant la mise en place d'une exploitation pétrolière.

Deux autres initiatives méritent d'être signalées :

* la filière pêche mauritanienne finance l'ENEMP (Ecole Nationale d'Enseignement Maritime et des Pêches) à hauteur de 40% sous forme d'une contribution directe.

* la FNP a supervisé la mise en place de deux mutuelles de Crédits pour les pêcheurs artisans, lesquels ont déjà bénéficié d'un financement de 500 millions de franc mauritaniens (ouguiyas) sur le budget de l'Etat.

Pour contacter la FNP de Mauritanie :

F.N.P

Fédération Nationale de Pêche

BP : 43, Siège Zone Portuaire

Nouadhibou Tél : (222) 5745 089/ 5745

916

Fax: (222) 5745 430 E-Mail :

fnprim@yahoo.fr ou

fnpndb@mauritel.mr

A Nouakchott à la C.N.P.M

Tél : (222) 525 95 69 Fax : (222) 529 39

La FNP est partie prenante du Forum permanent des acteurs professionnels de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest

Le Forum Permanent des acteurs de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest et l'ADEPA, deux structures juxtaposées ?

Un partenaire nous a posé cette question : « **Pourquoi avez-vous créé le Forum Permanent à côté de l'ADEPA ?** ». D'autres personnes se posent peut-être la même question.

Le premier éclaircissement est peut-être banal mais nécessaire pour comprendre la suite. L'ADEPA n'est pas une association de pêcheurs. C'est une association cosmopolite ; elle englobe des professionnels de la pêche artisanale, leurs organisations, des ONG et autres structures s'intéressant à la pêche, mais aussi des personnes physiques indépendantes. Si tous les membres de l'ADEPA luttent pour le développement de la pêche artisanale qu'ils considèrent comme un secteur clé de l'économie en Afrique de l'Ouest, ils ne sont pas tous nécessairement des professionnels de la pêche et ne vivent pas tous de ce métier, loin de là.

Le « Forum Permanent » est, quant à lui, une structure qui regroupe uniquement des organisations professionnels du secteur. Il est leur émanation et roule pour eux et par eux.

Sa création résulte d'un long processus associé au parcours de l'ADEPA. En effet, dans ses débuts, de 1994 à 1999, l'ADEPA assurait la gestion et l'animation d'un Programme Régional Afrique de l'Ouest pour la Valorisation des Captures de la Pêche Artisanale (PPAO) financé par l'Union Européenne. Le PPAO avait pour groupes cibles les organisations professionnelles de la filière pêche artisanale, c'est-à-dire les pêcheurs et les femmes transformatrices et commerçantes de poisson. Ce programme a été à la base d'une alliance entre l'ADEPA et les O.P se

renforçant par la suite par « un pacte » de renforcement mutuel.

Se sentant trop confinée dans le rôle d'une agence d'exécution d'un programme dont elle n'avait pas l'entière responsabilité, et voulant prendre un positionnement plus conforme aux buts affirmés dans ses statuts, l'ADEPA, s'est restructurée au cours de l'année 1999. Elle entendait se réapproprier sa vocation d'association et manifester sa volonté d'aller au-delà des projets pour animer un mouvement régional au profit de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest. C'est suite à cette restructuration que les O.P et les personnes physiques ont fait leur entrée dans l'ADEPA comme membres associés. Depuis cette restructuration, et jusqu'à ce jour, la place et le rôle des OP dans l'ADEPA ont pris de plus en plus de l'importance. L'une des orientations majeures du plan d'actions et d'orientation de l'ADEPA pour les années 2006 – 2010 est de « **Re-qualifier le collège des O.P au sein de l'ADEPA** ».

L'expérience acquise ces dernières années a conduit plusieurs organisations professionnelles faitières à souligner l'urgence de pouvoir disposer d'un outil commun de concertation, de réflexion sur des sujets aujourd'hui de grande actualité pour le devenir des pêches en Afrique de l'Ouest : surexploitation de la ressources et responsabilités des divers agents de la filière, perspectives de cogestion des stocks halieutiques, application des Accords de Partenariat économique entre l'U.E et les ACP. L'ADEPA a accompagné et soutenu le travail en réseau des O.P de la pêche artisanale afin que celles-ci ne soient pas absentes, au plan national et régional, de la définition et de la mise en œuvre des politiques, des projets les concernant.

C'est dans ce contexte qu'est né le Forum Permanent des acteurs professionnels de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest.

La concrétisation de cette idée longuement mûrie a eu lieu en décembre 2006 à Dakar à l'issue d'un atelier de trois jours. Les membres fondateurs du Forum Permanent ont signé une convention, élaboré une charte et esquissé une plate-forme d'initiatives.

L'ambition, au finish, étant que le Forum Permanent s'étende sur les seize pays de l'Afrique de l'Ouest, qu'il devienne autonome et indépendant dans ses actes.

N.B - Pour se procurer les documents d'information sur le « Forum permanent » s'adresser au Secrétariat Technique de l'ADEPA

Lu pour vous

Nous avons lu dans un document édité par la Direction des Industries de la Transformation de la Pêche au Sénégal quelques conseils adressés aux pêcheurs artisanaux pour les aider à améliorer l'état sanitaire des produits de la pêche. Nous reproduisons ceux relatifs à l'hygiène à l'embarquement. Vous lirez la suite de ces conseils dans nos prochains numéros d'ADEPA Infos.

A l'embarquement, il est conseillé aux pêcheurs de :

- nettoyer les pirogues et enlever tous les corps étrangers comme les bouts de bois, les hameçons, les clous, les écailles de peinture, etc.
 - rincer les pirogues à l'eau propre. Pour cela, il ne faut pas utiliser l'eau du bassin du port ou l'eau qui sort des égouts. Si l'eau courante n'est pas disponible, il faut utiliser l'eau au large.
 - emmener les bacs de transport en plastique et non en métal ou en bois.
- Pour la conservation immédiate des produits de pêche il faut :
- utiliser de la glace propre provenant d'une fabrique à glace. La glace doit être foisonnée et non compactée.

- utiliser un contenant propre pour transporter la glace.
- tenir la glace propre, ne pas marcher dessus.

Pour ranger les produits de la pêche, il faut :

- ranger l'huile et l'essence loin des produits de la pêche.
- ne pas ranger les appâts dans les mêmes caisses où seront gardés les captures.
- chasser les animaux des pirogues : chiens, chats, etc.

Courrier des lecteurs

J'ai bien reçu le bulletin de l'ADEPA. C'est une bonne chose. Il faut après tenir la distance en le produisant régulièrement...

Pierre Vuarin, Fondation pour le Progrès de l'Homme (FPH) / France.

Merci pour ce numéro d'ADEPA auquel je souhaite un grand succès et longue vie.

Bahi Ould Beye, AICF/SP/CSRP / Sénégal.

Je vous signale que l'adresse officielle de la CSRP est spcsrp@gmail.com Je vous suggère également de mettre MM.

Dominique Rojat rojatd@afd.fr et Jean Michel Berges jean-michel.berges@diplomatie.gouv.fr en copie pour vos prochains envois.

Philippe Tous, CSRP / Sénégal.

Merci pour cette information et pour la référence à la Fondation pour le Progrès de l'Homme (FPH) et à l'Alliance pour une Pêche Responsable (APR).

Bruno Corréard, APR / France.

Merci pour l'info.

Professeur Brice Sinsin, Université d'Abomey-Calavi / Bénin.

Je reçois régulièrement vos courriers relatifs aux activités de l'ADEPA. Je vous

en remercie. Je tiens à vous féliciter pour votre dynamisme et vos efforts pour faire revivre

l'organisation.

Paul Anoh, Université de Cocody – Côte d'Ivoire.

Ceci pourrait vous intéresser.

Un projet visant la gestion durable des petits pélagiques en Afrique Nord Ouest et impliquant les pays de la CSRP plus le Maroc a démarré le mois de juin 2007 au niveau du siège de la CSRP.

Ce projet, financé par le gouvernement néerlandais, vise à contribuer à la conservation et à l'exploitation durable des stocks des petits pélagiques « Vers des politiques régionales pour une pêche durable des petits pélagiques en Afrique du Nord-Ouest ».

La durée totale du projet est de 2 ans (2007-2009) avec comme objectif global de promouvoir des politiques et des plans de gestion qui permettent une utilisation durable des ressources de petits poissons pélagiques d'Afrique du Nord-Ouest.

Les stocks de petits poissons pélagiques de l'Afrique occidentale ne sont pas limités aux eaux territoriales d'un seul pays, mais s'étendent dans les eaux territoriales de deux ou plusieurs pays littoraux voisins (stocks communs). Par ailleurs, certains stocks migrent le long de la côte. Il se peut qu'ils se trouvent dans les eaux côtières d'un pays pendant une partie de l'année, et dans celles de pays voisins pendant le reste de l'année.

Leur caractère transfrontalier et la variabilité naturelle à laquelle elles sont soumises nécessitent une gestion spécifique et une coopération régionale pour une prise en compte de la ressource dans son contexte transfrontalier.

*Contact : Mr Hachim El Ayoubi
Coordinateur du projet
hachim.elayoubi@voila.fr*